

Séance du 25 octobre 2007

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Pommiez, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mmes Dumas, Lauqué, Adjointes ; M. Laroche, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Gentili, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, Mmes Bisauta, Capdevielle, Mme Peyrucq, Mme Baratchart-Damestoy, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Labayle donne pouvoir à M. le Maire, M. Lozano donne pouvoir à M. Etchegaray, Mme Bordenave donne pouvoir à Mme Ipharraguerre, Mme Boé donne pouvoir à Mme Chevrel, Mme Jeambrun donne pouvoir à Mme Gentili, M. Causse à Mme Bisauta, M. Larralde donne pouvoir à Mme Peyrucq.

**ABSENTS** : MM. Trunet, Casenave.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

**OBJET** : FINANCES - Rapport du représentant de la ville au conseil d'administration de la S.E.M.L. Golf du Makila Bayonne-Bassussarry-Pays Basque.

Madame Durruty présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La ville de Bayonne est actionnaire majoritaire de la Société d'Economie Mixte Locale « GOLF DU MAKILA BAYONNE-BASSUSSARRY-PAYS BASQUE », et ce depuis 2004, année de sa création.

Elle détient 3 495 actions, d'une valeur nominale de 250 €, sur les 6 000 actions qui constituent le capital social de 1 500 000 €.

C'est à ce titre que sont présentés au Conseil Municipal, les principaux éléments de l'activité et des comptes de cette Société d'Economie Mixte pour l'exercice 2006.

**Activité de la Société :**

La société a pour objet l'achat et la gestion d'un ensemble immobilier en nature de parcours de golf et bâtiments de service à caractère touristique et sportif.

Aucune modification des statuts de la S.E.M. n'est intervenue en 2006.

Le capital est réparti comme suit :

<b>Capital de la SEM</b>	<b>Actions détenues</b>	<b>Valeur</b>
Ville de Bayonne	3 495 actions	873 750 €
Commune de Bassussarry	300 actions	75 000 €
Autres communes	9 actions	2 250 €
Personnes morales de droit privé (au nombre de dix-huit, et à parts égales)	2 196 actions	549 000 €
<b>Total</b>	<b>6000 actions</b>	<b>1 500 000 €</b>

Ensemble donc, les collectivités territoriales détiennent 63,40 % du capital social.

La ville de Bayonne compte sept représentants au sein du conseil d'administration, sur un total de douze membres ; la présidence et la direction générale de la société sont confiées à l'un de ces représentants.

L'année 2006 a été marquée par la progression de l'activité avec une augmentation du chiffre d'affaires de 5,13 % qui s'élève fin 2006 à 1 245 323 €.

Les nouveaux investissements ont porté principalement sur des équipements en matériel pour un montant de 84 859 € (matériel informatique, tondeuse, tracteur, véhicule...).

L'effectif moyen des salariés employés durant l'exercice est de 18 personnes.

Les actions menées en direction du public ont concerné la formation des éducateurs sportifs municipaux à l'encadrement des premiers pas en golf ainsi que l'opération Ticket Découverte durant laquelle 32 enfants ont participé à 4 stages d'apprentissage.

Dans le cadre de la Semaine Bleue, une quinzaine de personnes ont également bénéficié d'une initiation au golf.

La société finance, à hauteur de 15 000 € HT par an, une école de golf qui reçoit une cinquantaine d'enfants.

### **Les comptes 2006 :**

#### **BILAN AU 31 DECEMBRE 2006**

<b>ACTIF en milliers d'euros</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>	<b>Var en %</b>
Immobilisations nettes	2 833	2 872	- 1,4%
Marchandises	69	71	- 3%
Clients et comptes rattachés	47	40	+ 17%
Autres créances	22	13	+ 70%
Valeurs mobilières de placement	275	273	+ 0,7%
Disponibilités	28	38	- 35%
Charges constatées d'avance	79	32	
<b>Total de l'actif</b>	<b>3 354</b>	<b>3 340</b>	<b>+ 0,4%</b>

<b>PASSIF en millier d'euros</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>	<b>Var en %</b>
Capitaux propres	1 542	1 530	+ 0,8%
Emprunts et dettes	1 604	1 596	+ 0,5%
Intérêts courus	39	40	- 2,5%
Dettes fournisseurs	55	49	+ 12%
Dettes fiscales et sociales	94	106	- 13%
Autres dettes	11	7	+ 57%
Produits constatés d'avance	7	11	- 57%
<b>Total du passif</b>	<b>3 354</b>	<b>3 339</b>	<b>+ 0,4%</b>

### **COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2006**

<b>En milliers d'euros</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>	<b>Var en %</b>
Produits d'exploitation	1 250	1 190	+ 5%
Charges d'exploitation	1 184	1 116	+ 6%
Résultat d'exploitation	66	75	- 14%
Résultat financier	- 57	- 65	+14%
Résultat courant avant I.S	9	10	- 10%
Résultat exceptionnel	6	8	- 25%
Impôts sur les sociétés	2	7	- 72%
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>+ 9%</b>

Le chiffre d'affaires généré par l'activité s'est élevé à 1 245 323 € ; il est ventilé comme suit :

- prestations de services : 1 032 595 €
- ventes pro-shop : 212 728 €

Dans le total des charges d'exploitation, qui représentent quant à elles 1 183 606 €, est comprise la dotation aux amortissements d'un montant de 122 534 €.

La charge financière de l'emprunt réalisé pour financer partiellement l'acquisition des terrains, constructions, installations et fonds commercial, représente 67 870 €.

La capacité d'autofinancement, 152 461 € en 2006, se maintient à un niveau élevé proche de celui de l'an dernier (178 887 € en 2005).

Par ailleurs, s'agissant de la répartition du capital de la S.E.M., il convient de noter que la société PLANETE GOLF L'EVENEMENTIEL a reçu l'agrément du Conseil d'administration pour la cession des 122 actions qu'elle détenait au profit de la société LAUAK, dont le siège social est à Ayherre, zone artisanale Murgan.

En application de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la modification du capital telle que décrite ci-dessus et de se prononcer sur le présent rapport.

Adopté.

Mmes Capdevielle, Bisauta s'abstiennent.

Mme Larran-Lange s'abstient.

Mme Peyrucq vote contre.

Mme Baratchart-Damestoy s'abstient.

Ont signé au registre les membres présents.